

PREMIERE HEURE

27 mars 2015

Zones d'éducation prioritaire Concours "J'aime mon patrimoine" 2015 **25 écoles dans l'aventure !**

La deuxième édition du concours confirme le succès de cette opération de sensibilisation du jeune public à la préservation du patrimoine avec 25 écoles inscrites. Les élèves de classes de CM1, situées en zone rurale ou relevant de l'éducation prioritaire, devaient, pour cette première étape du concours, identifier un élément de leur commune (mobilier ou immobilier) à restaurer, non protégé au titre des Monuments historiques.

La Fondation du patrimoine souhaite souligner la diversité des projets reçus : lavoirs, fresque, vieux ponts, fontaine, horloge, vitraux, etc., seront à l'honneur pour cette deuxième édition. Les classes inscrites sont aujourd'hui invitées à renvoyer avant le 17 avril 2015 le dossier de candidature complet présentant en détail leur projet. Suite au succès de la première édition, et pour valoriser la qualité des dossiers reçus, la Fondation du patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et FIMALAC ont souhaité récompenser non plus un mais trois projets, par une dotation totale de 16 000 euros, remise en fin d'année scolaire

2015 : Grand Prix : 6 000 € Mention spéciale récompensant une école relevant de l'éducation prioritaire : 5 000 € Mention spéciale récompensant une école en zone rurale : 5 000 €. Les communes lauréates devront réaliser les travaux de restauration de l'élément patrimonial choisi dans un délai d'un an à compter de la réception du prix. Les journalistes sont vivement invités à se rapprocher des écoles pour suivre avec les enfants chaque étape de cette aventure patrimoniale. Le concours J'aime mon patrimoine !, organisé par la Fondation du patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et FIMALAC, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est avant tout un outil de sensibilisation des enfants au patrimoine, à travers un projet pédagogique mené et accompagné par les professeurs des écoles volontaires. Ce projet de classe a pour objectif de favoriser l'ouverture et la découverte par les écoliers de l'héritage culturel qui les entoure. Le patrimoine crée un véritable lien entre l'enfant, l'école et son territoire. Lors la première édition, qui s'est déroulée sur l'année scolaire 2013-2014, ce sont les

élèves de l'école d'Ecques (Pas-de-Calais) qui ont remporté le concours avec le projet de restauration d'une statue de Saint-Roch en bois polychrome. Les écoliers ont maintenant jusqu'au 17 avril pour faire parvenir à la Fondation du patrimoine leur dossier de candidature et la fiche de renseignements pédagogiques. Le premier document, rempli par les élèves et leur professeur, devra comporter un descriptif du projet de restauration, un historique et un plan de financement. Il sera complété par l'avis d'un spécialiste et un mot du maire de la commune. La fiche de renseignements pédagogiques, remplie par le professeur, donnera des précisions sur la manière dont s'est déroulé le projet. Chaque classe pourra faire appel au niveau local à un délégué départemental de la Fondation du patrimoine. Le projet lauréat sera sélectionné pour la qualité du dossier préparé en classe par un jury composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de la Fondation Culture & Diversité, de FIMALAC, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication.